



Marche et nature
Association de randonnée pédestre
Adresse mail : marcheetnature87@gmail.com
Site internet : <http://www.rando87-marchenature.fr>

BULLETIN D'ADHESION saison 2020
A joindre obligatoirement au règlement

NOM : Prénom.....

Date de naissance

Adresse :

Adresse mail

Tél. : Tél. portable.....

J'autorise la diffusion de mon image (photos prises au cours des randonnées) pour être mise sur le site internet (utilisation de l'image des personnes : loi du 6 janvier 1978)

Rayer la mention inutile : OUI NON

MONTANT COTISATION : 20 €

Règlement par chèque* à l'ordre de MARCHE ET NATURE

Adresser le bulletin d'adhésion, le chèque, et **le certificat médical ou le cerfa (*)** à:

Marie-Cécile Le Nest 12 rue Gouffier de Lastours 87100 Limoges.

Pour le 31 janvier 2020 dernier délai

(*) Le certificat médical, *datant de moins d'un an*, présenté pour la délivrance d'une licence devant mentionner l'aptitude de la personne à pratiquer du sport est valable 3 ans.

Votre certificat a une date inférieure à 3 ans au 01/01/2020 : vous trouverez en annexe le **Cerfa à lire attentivement** :

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir. Joindre le cerfa à votre courrier de règlement.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné pour obtenir un certificat d'aptitude à la pratique du sport.

Votre certificat a plus de 3 ans au 01/01/2020 (pas d'imprimé cerfa joint dans ce courrier) : joindre un certificat médical déclarant ne pas avoir de contre indication à la pratique de la randonnée pédestre. **Ce certificat médical sera valable 3 ans.**

La loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Marche et Nature informe ses adhérents qu'ils peuvent à titre individuel souscrire une assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

A Limoges, le

Signature,